

DONNER LE GOÛT DE LA MARCHÉ, PROMOUVOIR LE MARCHEUR

POUR UNE VILLE AGRÉABLE ET APAISÉE



Nos concitoyens souhaitent vivre et travailler dans un territoire agréable, apaisé et ouvert à l'usage des mobilités actives. Dans cet espace de vie tel qu'on le souhaite, la marche joue un rôle essentiel. C'est un mode de déplacement largement partagé (le premier), c'est un créateur de lien social, un vecteur de santé, un moteur économique. **La randonnée peut et doit beaucoup apporter à la pratique de la marche dans tous les territoires.**

Interrogés par l'Association des Régions de France (2019), 72 % des Français se sont déclarés marcheurs. La marche est la première des mobilités actives. Des progrès sont encore possibles à condition qu'on la prenne mieux en compte.

Les propositions qui suivent ont pour ambition d'y contribuer.

La Fédération française de la Randonnée souhaite connaître les dispositions que vous prendrez pendant votre mandature pour atteindre ces objectifs. Elle s'engage à accompagner leur mise en œuvre au bénéfice de tous les marcheurs et piétons.

Votre contact pour les Alpes-Maritimes

Patrick REY Président commission sentiers itinéraires numérique (CDSI) des Alpes-Maritimes
patrick.rey06@orange.fr 06 16 76 19 85

Comité Départemental FFRandonnée des Alpes-Maritimes
alpes-maritimes@ffrandonnee.fr 09 51 05 19 23

Comité Départemental des Alpes Maritimes <https://alpes-maritimes.ffrandonnee.fr>
Maison des associations 7 rue Hôtel de Ville 06800 CAGNES-SUR-MER Tél. : 09.51.05.19.23
Email : alpes-maritimes@ffrandonnee.fr

Fédération Française de la Randonnée Pédestre www.ffrandonnee.fr
Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.



DONNER LE GOÛT DE LA MARCHÉ

Plus les gens marcheront, plus cela sera profitable. Que ce soit pour la santé, le loisir, le sport, le quotidien. Le pas le plus important c'est le premier pas et « qui marche un jour marchera toujours ».

Mais pour que nos concitoyens utilisent moins les transports carbonés, il faut aussi faire évoluer les comportements. Cela demande de donner du sens à la marche et de compléter les aménagements, les réglementations par des services et une communication adaptée et de s'assurer que le message passe.

Nous proposons :

- De donner à nos concitoyens l'occasion d'expérimenter les avantages et les bienfaits de la marche à travers l'organisation d'événements : manifestations, randonnées thématiques, journées de la marche, initiations
- D'organiser des opérations ciblées et des programmes spécifiques pour des publics particuliers : écoles, entreprises, associations, seniors...pour accompagner leur mise en mobilité
- De compléter les aménagements réalisés par l'édition de documentations : guides, notices, recommandations ainsi que la réalisation d'opérations de communication spécifiques.
- De promouvoir une éducation et une éthique du marcheur « code du piéton », « code du marcheur »

| |
|---|
| Ce que nous faisons déjà (exemples) |
| <ul style="list-style-type: none">- Organisation de randonnées urbaines en partenariat avec la Ville de Nice.- Fête départementale de la Randonnée ouverte à tous.- Annuaire des associations affiliées à la FFRandonnée Alpes-Maritimes proposant des activités relatives à la Marche.- Édition de deux topos guide Le Parc National du Mercantour à pied® et Le Mercantour Vallée des Merveilles en partenariat avec le Parc National du Mercantour et le Conseil Départemental 06.- Édition de Rando Fiche du GR® de Pays Lou Camin Nissart, ville de Nice. |
| Ce que nous pourrions faire |
| <ul style="list-style-type: none">- Création de Topoguides spécifique ... à pied®- Édition de Rando Fiche sur des itinéraires dédiés aux communes.- Mise en place d'applications mobiles sur smartphone pour les itinéraires dédiés aux communes |



POUR UNE VILLE AGRÉABLE AUX MARCHEURS

Une ville agréable au marcheur est une ville où on se sent en sécurité, avec des cheminements facilités et des services spécifiques. Une ville qui permet la rencontre de l'autre et la découverte.

Trop souvent, le piéton est vu uniquement sous l'angle du piéton et les aménagements qui lui sont destinés, décidé en fonction de la largeur des voies et de la situation des lieux publics. Ce n'est pas suffisant. Il est nécessaire de répondre simultanément aux besoins des personnes qui sont alternativement :

- Marcheurs du quotidien (déplacements, travail, courses)
- Promeneur pour le loisir (tourisme, santé) :
- Randonneur pour le sport, la découverte

Nous sommes tous alternativement ces trois sortes de piétons. La fédération fera le lien entre elles et remonter leur ressenti et leurs besoins vers les personnes en charge des politiques publiques notamment en matière de mobilités, d'urbanisme et de santé.

Nous proposons :

- De faire de la sécurité des piétons une priorité.
- De développer une politique d'itinéraires de qualité (labellisations)
- D'intégrer plus fortement des critères de confort, d'agrément et de sécurité dans la définition des circulations marchables en développant des aménagements de confort spécifiques : signalétique, toilettes, stations de repos par exemple.
- D'aménager des itinéraires répondant à des besoins particuliers : loisir, culture, sport ou prenant en compte des usagers vulnérables : malades, jeunes, seniors, personnes à mobilité réduite

| |
|---|
| Ce que nous faisons déjà |
| <ul style="list-style-type: none">- Balisage d'itinéraires GR® et GR® de Pays en ville ou dans les communes périurbaines.- Mise en place d'un balisage spécifique en ville comme Nice (cœur de ville) depuis 2019. |
| Ce que nous pourrions faire |
| <ul style="list-style-type: none">- Création d'itinéraires homologués, numérisés et balisés sur un ou plusieurs jours, dédiés aux besoins particuliers des communes ou communautés de communes. |



PROMOUVOIR LE PIÉTON ET LE MARCHEUR DANS UNE VILLE APAISÉE

Une ville apaisée est une ville où les équilibres entre les différents modes de déplacements ont été réorganisés autour de nouvelles priorités : réduction de la place de la voiture individuelle, ouverture aux mobilités actives, nouvelle organisation des services de transport. L'espace étant compté, il est essentiel que le développement de l'un ne se fasse pas au détriment des autres. Un bon aménagement du territoire nécessite qu'on pense en même temps et de manière coordonnée les aménagements que ces activités nécessitent.

La montée en puissance de nouveaux modes de déplacements, les besoins de nos villes modernes font que les espaces réservés aux piétons sont convoités et utilisés pour bien d'autres choses que les déplacements. Cela nécessite d'améliorer l'existant, mais surtout doit nous inciter à imaginer de nouvelles réponses aux besoins des déplacements à pied, à innover.

Nous proposons :

- La définition de plans marche répondant aux besoins des différents usages de la marche : piétons, promeneurs, randonneurs. Ce plan sera relié aux objectifs sociaux, environnementaux, économiques de la collectivité. Il sera une des composantes des futurs plans de mobilité discutés dans le cadre de la loi d'orientation sur les mobilités.
- De définir à l'échelle du territoire un réseau de circulations piétonnes structurantes dont le réseau des itinéraires de randonnée et de promenade pourra constituer l'ossature
- De compléter ces plans et aménagements par des mesures réglementaires adaptées.
- D'associer les usagers de la marche et notamment les représentants de la Fédération française de la Randonnée aux instances et travaux qui seront initiés dans le domaine des mobilités et des politiques incluant la marche.
- D'innover, de rechercher de nouvelles manières d'aménager les espaces offerts aux piétons, de les rendre visibles et lisibles. Cette recherche d'innovation concernera également la manière dont on porte à connaissance du public ces réalisations, notamment par le moyen des outils numériques.
- D'évaluer régulièrement la part de la marche dans les politiques de mobilité et sociales (santé, tourisme, sport...) et l'impact des mesures mises en œuvre.

| |
|--|
| Ce que nous faisons déjà |
| Participation au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). |
| Ce que nous pourrions faire |
| Participation à la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI). Investissement à l'élaboration du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI). |